

Opérationnel depuis début novembre

Un plan de déplacement entreprise à Lyon 7^e

Avec ses 72 000 habitants et un tissu commercial dense dégageant un chiffre d'affaires de 165 M€ (source : 8^e « Enquête ménage »), le 7^e arrondissement de Lyon a fait l'objet d'une convention signée en avril 2006 par la ville de Lyon et l'Association de développement du commerce du 7^e arrondissement (ADC 7) pour permettre à cette dernière de recruter un chargé de mission. L'action de l'association s'organise autour de deux grandes thématiques : la mise en place d'actions de valorisation du commerce et l'accompagnement au quotidien des commerçants et des artisans. C'est dans ce contexte qu'un Plan de déplacement entreprise (PDE) a été mis en place, à destination des commerçants, des artisans, des professions libérales et des entreprises de petite taille (moins de 20 salariés). Soit près de 3 400 entreprises et plus de 8 200 salariés potentiellement concernés. Cette action a pour cadre une convention partenariale entre le SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise), KEOLIS Lyon et donc ADC 7. C'est la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) qui a développé le concept de Plan de déplacement entreprise. Objectif : « Modifier durablement les habitudes de déplacement des salariés en favorisant l'usage des modes alternatifs à la voiture particulière (transports en commun, vélo, marche à pied...) ». Le PDE du 7^e arrondissement de Lyon est opérationnel depuis le 1^{er} novembre. ADC 7 assure gratuitement, pour les entreprises qui s'inscrivent dans la démarche, la gestion du dispositif et le versement de la part employeur. La formule retenue est l'abonnement TCL « City Pass PDE-PDA 50 % ». A savoir que participations entreprise (18,55 € par mois) et SYTRAL (3,85 €) déduites, le salarié ne paie in fine que 50 % du prix de son abonnement, soit 22,40 €. Reste maintenant à faire connaître ce dispositif, sachant que 7 petites entreprises (13 salariés) se sont déjà manifestées auprès d'ADC 7. (Rens. auprès d'ADC 7, tél. 04 72 73 11 76)